

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**GUIDE D'ELABORATION
D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE**

1^{ère} Edition, Octobre 2019

Aéroport international Melchior NDADAYE, B.P. 694 Bujumbura – Burundi
Tél.: +257 22 20 3102 (secrétariat) ; +257 22 20 3100 (tous services)
Site web : www.aacb

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 2 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

FICHE DE CONTROLE

Amendement		Insertion		
N°	Date d'application ¹	Date d'insertion	Nom et signature	Observations
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

¹ A remplir par le détenteur à chaque amendement

Chaque détenteur est responsable de sa mise à jour dès la réception de l'avis de mise à jour.

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 4 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

LISTE DE DISTRIBUTION

Destinataire	N° de copie	Version
Directeur Général AACB	01	Papier
Responsable de la Documentation (Bibliothèque)	02	Papier (original) et électronique
DRSSETA	03	Electronique
Inspecteur du Bureau concerné	05	Papier et électronique
NCMC	06	Electronique
Serveur (IT) AACB	07	Electronique

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 5 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

NO	N° d'édition	Date d'édition	N° d'Amendement	Date d'Amendement
1.	01	08/10/2019	00	
2.	01	08/10/2019	00	
3.	01	08/10/2019	00	
4.	01	08/10/2019	00	
5.	01	08/10/2019	00	
6.	01	08/10/2019	00	
7.	01	08/10/2019	00	
8.	01	08/10/2019	00	
9.	01	08/10/2019	00	
10.	01	08/10/2019	00	
11.	01	08/10/2019	00	
12.	01	08/10/2019	00	
13.	01	08/10/2019	00	
14.	01	08/10/2019	00	

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 6 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

FEUILLE D'OBSERVATION

Malgré les vérifications faites, certaines inexactitudes ou erreurs peuvent subsister dans les informations fournies.

Toute personne ayant relevé de telles erreurs ou inexactitudes dans ce document est priée de bien vouloir en faire mention sur cette feuille en précisant la référence de la page en question.

Cette page doit ensuite être envoyée au bureau qui a rédigé le texte qui prendra en compte vos remarques et vous fera parvenir un accusé de réception ainsi qu'une nouvelle feuille d'observation.

Date :	Nom du rédacteur:	Direction / Bureau:	Pages:	OBSERVATIONS :

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 7 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

PAGE DE VALIDATION

NOM ET FONCTION	SIGNATURE	DATE
REDIGE PAR		
VERIFIE PAR		
APPROUVE PAR		

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 8 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

Table des matières

FICHE DE CONTROLE	2
LISTE DES AMENDEMENTS	3
LISTE DE DISTRIBUTION	4
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	5
FEUILLE D'OBSERVATION	6
PAGE DE VALIDATION	7
1. OBJECTIF / <i>PURPOSE</i>	9
2. REFERENCES / <i>REFERENCES</i>	9
3. ORIENTATION ET PROCEDURES / GUIDANCE AND PROCEDURES.....	9
3.1 Informations générales / <i>General Information</i>	9
3.2 Exigences en matière de contrat de maintenance / <i>Maintenance Contract Requirements</i>	12

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 9 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

1. OBJECTIF / PURPOSE

Le présent guide est mis en place pour donner des orientations et des renseignements aux exploitants aériens et aux organismes de maintenance dans le processus d'élaboration d'accords de contrats de maintenance.

This guidance is issued to provide information and guidance to Air Operators and Maintenance Organisations in the process of developing maintenance contract agreements.

2. REFERENCES / REFERENCES

2.1 Article 60 du règlement de l'aviation civile sur la certification et l'administration d'exploitants aériens, RAB 06.1, tel qu'amendé ;
Regulation 60 of the Civil Aviation (Air Operator Certification and Administration) Regulations, RAB 06.1, as amended.

2.2 Articles 14 (2) (c), 27 (10) (c) et 35 (3) du règlement de l'aviation civile sur les organismes de maintenance agréés, RAB 08.1, tel qu'amendé.
Regulations 14 (2) (c), 27(10)(c) and 35 (3) of the Civil Aviation (Approved Maintenance Organization) Regulations, RAB 08.1, as amended.

3. ORIENTATION ET PROCEDURES / GUIDANCE AND PROCEDURES

3.1 Informations générales / General Information

3.1.1 Il est exigé qu'un exploitant approuve les programmes de maintenance relatifs à tous les types d'aéronefs de la flotte qui définissent l'inspection, la maintenance, la maintenance préventive et les exigences sur les modifications devant être exécutées par lui, ou sous traitées aux autres personnes agréées qui exige que de tels travaux soient exécutés en conformité avec le manuel de contrôle de maintenance (MCM).des exploitants.

It is required that an operator shall have approved maintenance programmes relevant to all types of aircraft in the fleet defining the inspection, maintenance, preventive maintenance, and modifications requirements to be performed by him, or contracted to other approved persons that requires such work be performed in accordance with the operators Maintenance Control Manual (MCM).

3.1.2 Toute organisation ou personne avec laquelle l'exploitant aérien ou l'organisme de maintenance agréé (OMA) a conclu un arrangement ou un contrat pour l'exécution des travaux de maintenance, de maintenance préventive ou des

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 10 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

modifications impliquant un aéronef et des produits aéronautiques associés est considéré comme un prestataire de maintenance contractuel.

Any organization or person with whom the air operator or AMO has made an arrangement or contract for the performance of any maintenance, preventive maintenance, or modifications involving an aircraft and associated aeronautical products is considered a contracted maintenance provider.

3.1.3 Le recours à des prestataires de maintenance contractuelle pour l'exécution de maintenance d'aéronefs est primordial pour les programmes de maintenance d'un exploitant aérien comme si ça aurait été ses propres installations de maintenance internes.

The use of contract maintenance providers to complete aircraft maintenance is fundamental to an air operator's maintenance programmes as it would have been with his own internal maintenance facilities.

3.1.4 Lorsqu'un exploitant aérien utilise un prestataire de maintenance pour l'exécution de toute la maintenance ou d'une partie de maintenance de son aéronef ou produits aéronautiques associés, cette organisation prestataire de maintenance devient en fait une organisation de maintenance de l'exploitant aérien.

When an air operator uses a maintenance provider to perform all or part of the maintenance on his aircraft or associated aeronautical products, that maintenance provider's organization becomes in effect the air operator's maintenance organization.

3.1.5 Toutes les pièces et/ou composants utilisés par un exploitant aérien sur son aéronef autorisé doivent être entretenus selon un programme de maintenance de maintien de la navigabilité de l'exploitant aérien. Les contrats de location, les échanges ou autres arrangements qui ne permettent pas à l'exploitant aérien d'être dans le contrôle de la maintenance de pièces/composants échangés ou en location lors de la maintenance sont contraires à la réglementation. La traçabilité sur les renseignements sur les composants et sur les pièces peut être incluse dans le contrat. Il pourrait s'agir de toute chose à partir de nouvelles pièces aux pièces de très mauvaise qualité et/ou de retour de pièces à l'exploitant aérien. Il pourrait aussi exiger des pièces en échange mais étant dans la même configuration.

All parts and/or components used by an air operator on his aircraft must be maintained under the air operator's continuous airworthiness maintenance programme. Leases, exchanges, or other arrangements that do not allow the air operator to be in control of the maintenance of the leased/exchanged part/component while on maintenance are contrary to the regulations. Traceability of components and parts information may be included in the contract. This could include everything from

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 11 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

new parts to the scrapping and/or returning of parts to the air operator. It could also require parts exchanged being in the same configuration

3.1.6 L'article 16 du règlement de l'aviation civile sur les organismes de maintenance agréés (OMA), RAB 08.1, tel qu'amendé, exige que l'organisation ou la personne ait preuve des capacités et des installations pour exécuter le travail prévu.

Regulation 16 of the Civil Aviation (Approved Maintenance Organisation), RAB 08.1, as amended, requires that the organization or person makes sure it has the capabilities and facilities to perform the intended work.

3.1.7 L'exploitant peut adopter les publications d'une organisation ou d'une personne sous-traitant en partie ou en totalité comme des méthodes, des techniques et des normes. Dans ce cas, le manuel de contrôle de maintenance (MCM) ou le manuel des procédures de maintenance (MPM) doit décrire l'applicabilité et l'autorité chargée de la publication concernée.

The operator may adopt the publications of a contracted organization or person in part or in total as methods, techniques, and standards. In this case, MCM or MPM must describe the applicability and authority of the affected publication.

3.1.8 Faisant partie de l'analyse continue et du programme de surveillance, il est exigé que l'exploitant mette en place un calendrier pour la réalisation des audits ou des inspections continues qui sont conçus pour déterminer le niveau du prestataire de maintenance en conformité avec le manuel de contrôle de maintenance (MCM) et le programme de maintenance de l'exploitant aérien

As part of the continuous analysis and surveillance programme, it is required that the Operator develops a schedule for accomplishing continuing audits or inspections that are designed to determine the maintenance provider's level of compliance with the air operator's MCM and maintenance programme.

3.1.9 Le règlement de l'aviation civile sur les OMA exige que toute organisation contractante d'un travail de maintenance sur un aéronef ou sur un composant d'aéronef ait un contrat écrit avec celui qui a contracté la maintenance. Cela permet d'assurer et d'évaluer les engagements et les responsabilités des exploitants aériens.

Approved Maintenance Organization Regulations requires that any organization contracting any aircraft or aircraft equipment maintenance work should have a written contract with whomever it has contracted the maintenance to. This helps to ensure and to evaluate how the air operators' requirements and responsibilities are addressed.

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 12 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

3.1.10 L'élaboration d'un contrat de maintenance efficace exige donc une bonne compréhension du contenu de la présente Circulaire, les dispositions réglementaires des contrats de maintenance, le programme et les procédures approuvés de maintenance pertinentes figurant dans le MCM (manuel de contrôle de maintenance) ou le MPM (manuel des procédures de maintenance).

The development of an effective maintenance contract therefore, requires clear understanding of the contents of this AC, the applicable maintenance contract regulatory requirements, the relevant maintenance program and the approved maintenance procedures in the MCM or MPM.

3.1.11 Le règlement de l'aviation civile souligne que quel que soit l'arrangement sur la maintenance mis en place, l'exploitant aérien reste le principal responsable du maintien de la navigabilité de l'aéronef, y compris les cellules, moteurs, hélices, systèmes et leurs parties.

Civil Aviation Regulations emphasises that whatever maintenance arrangement is in place, the air operator remains primarily responsible for the continued airworthiness of the aircraft, including airframes, engines, propellers, appliances, and parts thereof.

3.1.12 Normalement, il n'est pas exigé à un exploitant de faire un audit aux organisations avec lesquelles il a conclu un contrat, mais il est nécessaire d'avoir des renseignements sur elles, des connaissances, des dossiers de leurs approbations et de la situation de compétence pour exercer la(s) fonction(s) contractée(s).

Normally it is not required for the operator to audit organizations that an AMO sub contracts with; however, it is necessary to be aware of them and to have knowledge and record of their approval and competency status to perform the contracted function(s).

3.2 Exigences en matière de contrat de maintenance / Maintenance Contract Requirements

3.2.1 Un accord efficace sur le contrat de maintenance devra comprendre des clauses suivantes:

An effective maintenance contract agreement should include clauses that address the following:

- (a) La responsabilité de l'exploitant sur la navigabilité de l'aéronef et sur la performance du programme du maintien de la navigabilité continue de tous les éléments ;

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 13 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

The air operator's responsibility for the airworthiness of the aircraft and performance of all elements of the continuous airworthiness maintenance programme.

(b) Une déclaration selon laquelle le prestataire de maintenance doit permettre à l'exploitant/contractant d'auditer les installations, l'équipement, le personnel et les dossiers concernant les services fournis à tout moment;

A statement that the maintenance provider shall allow the operator/contractor to audit the facilities, equipment, personnel, and records pertaining to the services provided to the air operator at any reasonable time.

(c) L'Autorité doit avoir un accès illimité aux installations contractées pour l'inspection;

The Authority shall have unlimited access to the contracted facility for inspection

(d) Une déclaration indiquant que l'OMA doit respecter les exigences du programme de maintenance de l'exploitant aérien;

A statement that the AMO shall follow the air operator's maintenance programme requirements.

(e) La déclaration du prestataire de maintenance de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur ;

The maintenance provider declaration to comply with all applicable laws and regulations.

(f) Une déclaration confirmant les niveaux de compétence du personnel et l'efficacité des installations et de l'équipement pour supporter l'ensemble de la flotte diverse, la façon de la tenue des dossiers et l'échange d'informations avec l'exploitant/contractant;

A statement confirming the Adequacy of staffing levels and sufficiency of the facilities and equipment to support a varied fleet mix; and adequacy of record keeping and exchange of information with the operator/contractor.

(g) L'exploitant doit fournir au prestataire de maintenance contractée toutes les informations (y compris les manuels) couvrant l'administration nécessaire pour assurer la conformité avec le programme de maintenance. L'exploitant est chargé de vérifier toute information fournie par le prestataire de maintenance avant la demande;

 Autorité de l'Aviation Civile du Burundi	GUIDE	Page: 14 de 14 Révision: 00 Date: 08/10/2019 Edition 01
	ELABORATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE GUID-AACB-AIR017	

The operator/contractor shall provide all information (including manuals) covering the administration necessary to ensure compliance with the maintenance programme. And that the operator is responsible to verify any information provided by the maintenance provider before application.

(h) L'organisation contractée doit établir une liste actualisée de personnes qui ont été formées, qualifiées et autorisées à effectuer des inspections nécessaires. Les personnes doivent être identifiées par noms, titre professionnels et les inspections qu'elles sont autorisées à exécuter;

The contracted organization shall maintain and make available when required a current listing of persons who have been trained, qualified, and authorized to conduct required maintenance. The persons must be identified by name, occupational title, and the inspection that they are authorized to perform.

(i) L'exploitant est chargé de la tenue des dossiers. Cependant, s'il délègue cette responsabilité au prestataire de la maintenance, le contrat doit clairement expliciter cet arrangement.

The operator shall be responsible for record keeping, however, if the operator delegates this responsibility to the maintenance provider, the contract should clearly explain this arrangement.

Remarque: Les clauses du contrat de maintenance accord ne doit pas être contraire à la politique, aux procédures et aux règlements de l'aviation civile de l'exploitant aérien.

Note: *The maintenance contract agreement clauses must not contradict the air operator's policy, procedures, and Civil Aviation Regulations.*